



Trop perçu d'une assurance prévoyance , que faire?

Par **lilirose59**, le **17/03/2013** à **11:55**

Bonjour, je vous explique mon cas en quelques mots pour vous demander votre opinion concernant une assurance de prévoyance que j'ai touché. En effet, mon père avait souscrit avant sa mort une assurance prévoyance arrivée à échéance fin 2012; ma mère devait être la bénéficiaire mais elle est décédée l'année dernière donc le capital revenait à moi et mes 2 soeurs, nous avons donc fait les démarches pour obtenir celui ci. Voilà quelques jours, j'ai reçu le chèque qui est à partager en 3 mais je me suis aperçu qu'il est trois fois plus important que la somme prévue initiale; j'ai peur que l'organisme a fait une erreur et qu'on me dise de tout rembourser sachant que je suis pouvoir de mes deux soeurs. ma question est : peuvent-ils me réclamer le trop perçu ? J'espère que vous pouvez m'apporter votre aide ou opinion car je ne sais pas si je dois les contacter ou non; merci d'avance